

**HOMOLOGATION N° F06-0-037**

**Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,**

*Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;*

*Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021) ;*

*Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;*  
*Après examen de la demande de la société SAOAS, du : 19/01/2022.*

**DECIDE**

**Article 1 :** Le produit dénommé « FOSTONIC 80 WP » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial :	FOSTONIC 80 WP
Matière(s) active(s) :	Fosétyl-Aluminium (800 g/kg)
Formulation :	Poudre mouillable (WP)
Tableau toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F06-0-037
Détenteur du produit :	SAOAS
Fournisseur :	UPL LIMITED

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	DAR (j)	Mode Traitement
Pomme de terre	Mildiou	250 g/hl	-	15	Parties aériennes

**Article 2 :** La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

**Article 3 :** Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : 14/06/2022.

ONSSA  
 LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE  
 NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
 DES PRODUITS ALIMENTAIRES  
 JANATI Abdellah



EN 61\*/MH-AH/14/A

### Précautions à prendre :

- Le manipulateur de la spécialité **FOSTONIC 80 WP** doit être obligatoirement muni de tous les moyens de protection (gants, tenue de protection, visière, chaussures adéquates, casque, etc.) et doit éviter tout contact avec la peau et les yeux : **Produit irritant pour les yeux** ;
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, laver à grande eau pendant 15 minutes et consulter un spécialiste ;
- En cas de contact avec la peau, laver toutes les parties contaminées y compris les cheveux avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste ;
- En cas d'intoxication par ingestion : ne pas faire boire de liquide ni provoquer le vomissement si le patient est inconscient. Consulter immédiatement un médecin ;
- En cas d'inhalation, amener la personne à l'air libre et faire appel au médecin en cas de complication ;
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant toutes les opérations de traitement et de manipulation dudit produit ;
- Ne pas traiter contre le vent afin d'éviter des expositions répétées et prolongées au brouillard de pulvérisation.
- Interdire l'accès à la parcelle traitée à toute personne non impliquée dans les opérations de traitement et aux enfants ;
- Après chaque traitement, laver les mains et le visage à l'eau et au savon, retirer les vêtements souillés ;
- Les vêtements souillés doivent être enlevés immédiatement et lavés avant leur réutilisation. Ces derniers doivent être lavés avant réutilisation ;
- Les eaux de lavage et de rinçage ainsi que les restes de bouillies doivent être éliminés. Ils ne doivent en aucun cas contaminer les étangs, mares, cours d'eaux, ni les points d'eau, les eaux naturelles et les égouts : **Produit nocif pour les organismes aquatiques** ;
- Pour tous les mélanges avec d'autres produits, prendre contact avec la société concernée ;
- Respecter les doses prescrites et les époques d'application ;
- Le local de stockage doit être frais, sec, bien aéré et ne doit contenir ni boissons, ni aliments destinés à la consommation humaine ou animale ;
- Tenir hors de la portée des enfants et des personnes non averties ;
- La spécialité **FOSTONIC 80 WP** doit être renfermée dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "**DANGEREUX**" inscrite en caractères apparents ;
- Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications susmentionnées doivent être inscrits sur l'étiquette de tout emballage contenant la spécialité **FOSTONIC 80 WP**.

